



# COMMUNE DE LA ROGIVUE

## PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Mézières, le 1 juin 1987  
Rémy STUBY, ing. géomètre off.

*B. Stuby*

Approuvé par la Municipalité  
le 26 mai 1987  
Le Syndic: Le Secrétaire:



Soumis à l'enquête publique  
du 12 juin au 12 juillet 1987  
l'attestent au nom de  
la Municipalité  
Le Syndic: Le Secrétaire:



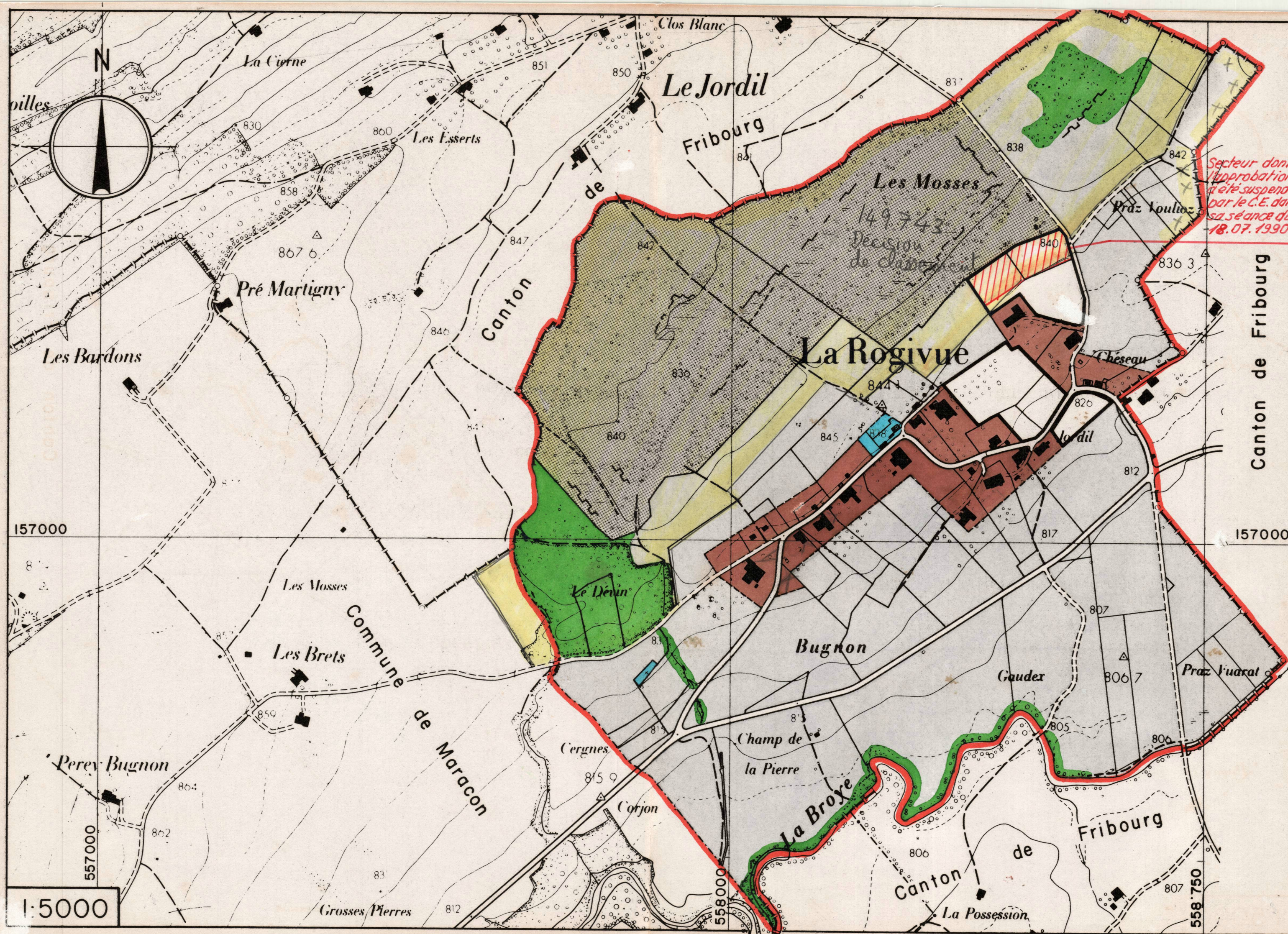
Adopté par le Conseil général  
dans sa séance  
du 23 février 1989  
Le Président: Le Secrétaire:



Approuvé par le Conseil d'Etat  
du canton de Vaud  
Lausanne, le 18 JUL 1990  
L'atteste: le Chancelier:



*J. Ler*



### LEGENDE

- Zone de village
- Zone d'utilité publique
- Zone intermédiaire
- Zone agricole
- Aire forestière (figurée à titre indicatif)
- Réserve naturelle LSPN
- Limite de territoire